

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 13 (1868)
Heft: (20): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE DES ARMES SPÉCIALES

SUPPLÉMENT MENSUEL

DE LA

REVUE MILITAIRE SUISSE

Lausanne, le 10 Octobre 1868.

Supplément au n° 20 de la Revue.

SOMMAIRE. — Amélioration de la race chevaline. — Emploi du crédit extraordinaire fédéral. — Artillerie Mattei. — Le fort des Rousses jugé par les Prussiens. — Nouvelles et chronique.

AMÉLIORATION DE LA RACE CHEVALINE.

(*Rapport du Conseil fédéral à la haute Assemblée fédérale en date du 1^{er} juillet 1868.*)

Tit.,

Après avoir pris connaissance de notre message du 22 novembre 1867, concernant l'amélioration de la race chevaline suisse, l'Assemblée fédérale nous a invités, par décision du 19 décembre de la même année :

« A nous mettre en rapport avec les gouvernements cantonaux en vue d'obtenir une entente sur les questions suivantes :

« a) Si les cantons veulent donner le concours nécessaire pour que par les moyens que fournirait la Confédération on atteigne le but poursuivi relativement à l'amélioration de la race chevaline ;

« b) De quelle manière on pourrait obtenir ce concours d'une façon durable. »

Vous avez ajouté à cette décision l'invitation de vous présenter dans la prochaine session d'été notre rapport sur nos démarches et nos propositions relativement à cet objet.

Au moment où nous étions sur le point d'entamer les négociations avec les cantons dans le sens ci-dessus indiqué, nous avons dû nous convaincre qu'il n'était guère possible d'atteindre notre but en leur adressant une demande restant dans les généralités. Pour obtenir un résultat pratique, il était nécessaire de présenter aux cantons un programme positif sur le mode à suivre pour l'amélioration de la race